

Communiqué
À tous les médias
Pour diffusion immédiate

Modifications de l'aide à l'investissement et aux régions ressources :
**Le gouvernement répond en bonne partie à une demande de la Fédération des
chambres de commerce (FCCQ).**

Montréal, le 10 décembre 2009 – La FCCQ salue l'annonce gouvernementale sur les crédits aux régions ressources, puisque les changements annoncés mettent davantage l'accent sur l'investissement. Le gouvernement du Québec répond ainsi en bonne partie à une demande maintes fois réitérée par la FCCQ. De plus, la période de transition proposée permettra la prévisibilité nécessaire aux plans d'affaires des entreprises.

« Le secteur manufacturier représente un moteur économique pour plusieurs des régions du Québec. Il est essentiel de conserver une masse critique d'activités dans ce secteur pour préserver le dynamisme de notre économie. Ces modulations proposées contribueront à maintenir cette masse critique, » estime Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ.

« Les crédits à l'investissement devraient stimuler l'acquisition d'équipements de fabrication et de transformation, ce qui aura pour effet de rendre nos entreprises plus productives et ça, c'est le grand défi de toute l'économie québécoise », ajoute-t-elle.

Voilà plusieurs années que la FCCQ se penche sur la problématique du secteur manufacturier dans les régions ressources. Déjà, en 2007, le comité manufacturier de la FCCQ se prononçait sur la question et nous présentions nos positions au Comité sur les aides fiscales aux régions ressources présidé par Robert Gagné. En octobre dernier, le conseil d'administration actualisait sa position sur la question.

La FCCQ a d'ailleurs transmis sa demande au ministre des Finances lors des consultations prébudgétaires de lundi dernier. Axées sur une nécessaire augmentation de productivité, les recommandations de la FCCQ demandaient de remplacer les crédits d'impôt pour les entreprises des régions ressources par une modulation des mesures d'aide à l'investissement accessibles à toutes les entreprises, en y intégrant des facteurs associés à l'éloignement plutôt que des programmes d'aide à l'emploi.

Les entreprises situées en région éloignée doivent composer avec des facteurs associés précisément à l'éloignement qui les rendent moins compétitives.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 158 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Pour information :

Bruno-Serge Boucher
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3240
514-717-4101 (cellulaire)
Bruno-serge.boucher@fccq.ca